

Guérin corp mod

Direction académique des Côtes d'Armor, Direction des services départementaux de l'Education nationale

janvier 2018

DEMANDE D'AGREMENT D'INTERVENANT EXTERIEUR REMUNERE

Année scolaire 2018/2019

Ce document est à transmettre à la DSDEN 22, au plus tard, cinq semaines avant le début de l'activité.
Cocher ci-dessous la case correspondante

<input type="checkbox"/>	ÉDUCATION MUSICALE
<input type="checkbox"/>	ARTS PLASTIQUES
<input type="checkbox"/>	EPS (cirque ou danse uniquement)
<input type="checkbox"/>	AUTRES CHAMPS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : Education à L'environnement : Ferme pédagogique
<input type="checkbox"/>	préciser :

EMPLOYEUR :

Collectivité territoriale	
Ou association	Association « La Ferme à Trémargat »
Ou auto-entrepreneur	
Adresse	Guillerbot 22110 TREMARGAT
Téléphone	02 96 24 51 42
	courriel
	tremargat@wanadoo.fr

SOLLICITE L'AGREMENT DE :

Nom	SALLIOU
Prénom	François
Date et lieu de naissance (préciser l'arrondissement)	28/03/1949
Téléphone	02 96 24 52 23
	courriel
	@
S'agit-il d'un renouvellement ?	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON


RENSEIGNEMENTS SUR L'INTERVENANT

Diplôme(s)	BTA BAFA BNS
Expériences de l'enseignement	

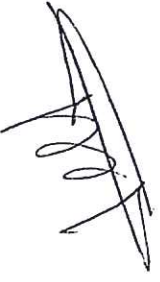
Joindre pour la première demande : CV, photocopies du (ou des) diplôme(s)

Fait à : Trémargat	Le 08/01/2019
--------------------	---------------

Signature de l'employeur
Le Président, Etienne CABARET



Signature de l'intervenant



Remarques du conseiller pédagogique départemental	
/	
Date :	Signature

Décision DASEN	
Accordé	Refusé
Motif du refus	
Date : 9 JAN. 2019	Pour la directrice académique et par délégation l'inspecteur de l'Education nationale adjointe FRANÇOISE LE BROZEC